

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 20 octobre à 19h00, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, Mme COLLOMB Valérie, Mme GONOD Pascale, M MEGER Jean-Luc, M SENOT Laurent, M REYNAUD Guillaume, Mme GAFFET Muriel, Mme FLAVIGNY Ghislaine

Absents : Mme DELAY Marie-Anne, M FAYAD Ghassan, M PUYBAREAU Igor,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CAPELLI Aurélie a été nommé secrétaire.

MARCHE DE TRAVAUX hangar des services techniques (délib 2017-487)

Monsieur le Maire rappelle la fin de publication du marché MAPA pour les travaux du nouveau hangar des services techniques en date du mercredi 20 septembre 2017 à 11h30. Il annonce que la CAO s'est réunie une première fois pour l'ouverture des plis le jeudi 22 septembre et a pu constater que chaque lot a reçu une ou plusieurs offres conformes, hormis le lot menuiserie aluminium qui reste infructueux.

Il demande au Conseil d'étudier l'avis de la Commission qui a analysé les offres et de délibérer sur son choix pour chaque lot.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- Choisit:

Numéro du lot	dénomination	Entreprise retenue	Montant du marché en HT
1	Démolition / gros œuvre / façades	Istrefi	31 650,00
2	Structures bois / isolation thermique / plâtres / menuiserie intérieures	Natural Casa	26 199,20
3	Electricité	Quiétude	7 290,40
4	Plomberie/chauffage/zinguerie	Lagier	24 467,88
5	Menuiserie aluminium	infructueux	
6	Faïences	Istrefi	1 021,00
7	VRD	Istrefi	6 536,00
		TOTAL	97 164,48

- PROPOSE un début de préparation des travaux pour le 6 novembre 2017, la date finale du début des travaux sera notifiée aux entreprises
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

FINANCES – DM3 (délib 2017-488)

Monsieur le Maire propose au Conseil une décision modificative telle que:

Chapitre	Compte	Concerne	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
20	202	Documents d'urbanisme			+ 3 000.00	
20	2033	Frais d'insertion			+ 2 000.00	
21	2128	Travaux d'agencement			-5000.00	

TOTAUX		0.00	0.00	0.00	0.00
--------	--	------	------	------	------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE les modifications au budget primitif 2017 et à la DM1 telles que présentées
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

DM1 Budget Assainissement (délib 2017-489)

Monsieur le Maire propose au Conseil une décision modificative telle que:

Chapitre	Compte	Concerne	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
23	238	Avances fofaitaires			+ 43 100.00	
21	2158	Travaux			- 43 100.00	
TOTAUX			0.00	0.00	0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE les modifications au budget primitif 2017 et à la DM1 telles que présentées
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.